

AUTOMNE HIVER 2018 / PRINTEMPS 2019

SAUMEJAN – LOT ET GARONNE

ORGANISE TES VACANCES
13/17 ANS

REF : 047 001 001

Vacances Pour Tous – 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20
Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours
Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930



Village vacances l'Aïrial

Vacances Pour Tous 47
Le Bourg 47420 Sauméjan
Tél/fax : 05.53.89.12.02
Courriel : saumejan@laligue-fol47.org
Site du centre : www.airial-saumejan.fr

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Vous êtes attendu le premier jour pour le dîner, entre 16 et 18 heures, départ le dernier jour entre 10 et 11h (panier repas fourni).

Vous recevrez une convocation au plus tard 15 jours avant le début du séjour.

TRANSPORT

En train depuis Paris, jusqu'à Bordeaux puis autocar (ou mini bus si petit effectif) jusqu'au centre.
En train depuis Toulouse, Carcassonne jusqu'à Marmande puis autocar (ou mini bus si petit effectif) jusqu'au centre
En autocar (ou mini bus si petit effectif) depuis Bordeaux, Marmande, Périgueux et Bergerac.

Vous recevrez une convocation au plus tard 15 jours avant le début du séjour.

1^{er} et dernier repas servis

1^o repas servi : Dîner / Dernier repas servi : le Déjeuner (panier repas) du dernier jour

► Situation géographique

A 1 heure de Bordeaux et à 50 km d'Agen, au cœur de la forêt des Landes de Gascogne, le centre de vacances se situe en pleine campagne, dans un petit village du Lot-et-Garonne

► Cadre de vie (types d'hébergements/effectifs)

Au centre de Sauméjan, les enfants sont hébergés :

- dans des gîtes de 7 places avec 2 chambres de 2 à 4 lits, salle de bain et toilette indépendant.
 - ou dans un bâtiment collectif de 5 chambres de 6 à 8 lits superposés avec douches et lavabos.
- Salle de restauration, terrasse extérieure couverte, salles d'activités, bibliothèque.

Autres équipements : terrain de tennis, aire de jeux, parcours de santé....

La volonté de l'équipe est de faire apprécier la vie passée avec d'autres, dans le souci permanent du respect mutuel tout en favorisant une démarche d'autonomie. Chacun doit également être soucieux du matériel mis à disposition et respecter les règles de vie, sans lesquelles toute vie de groupe est impossible.

Une équipe d'animation (1 pour 8) attend les participants pour leur faire passer les meilleures vacances possibles. Elle a les compétences et qualifications requises (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs ou de directeur) pour réussir les activités choisies en toute sécurité pour le plus grand plaisir de tous. Les vacances étant un moment particulier et privilégié de la vie de l'enfant, le centre de vacances l'Airial mettra tout en œuvre pour répondre aux droits, besoins et aspirations de l'enfant et pour respecter le rythme de chacun : petit déjeuner individualisé, endroits calmes aménagés, temps libres, lecture, écriture, ping-pong, petits jeux...

L'équipe favorisera le moment privilégié qu'est le repas. Chaque table accueillera 6 à 8 enfants au maximum. Création et composition des menus sont confiés à des professionnels.

8 à 16 participants sur ce séjour – 64 enfants au total sur le centre

ACTIVITES

LE THEME : SPORTS, DÉTENTE ET DÉCOUVERTE

Activités possibles sur le centre :

Le planning d'activités n'est pas établi avant le début du séjour. A l'arrivée, en fonction du budget alloué par enfant, l'équipe et les jeunes recenseront ensemble les activités et les sites à découvrir dans le secteur, prenant en compte les envies et les capacités de chacun. Au minima 5 activités payantes par enfants seront possibles.

Exemple d'activités payantes :

Centre nautique Aquaval : baignade en piscine et toboggan aquatique, bains de Casteljaloux: détente en jacuzzi, bain japonais, piscine intérieure et extérieure, escalarbre de Casteljaloux (parcours acrobatique dans les arbres), lasergame (jeu de lasers inoffensifs, revêtus de combinaisons à capteurs), patinoire et bowling de Bordeaux, initiation au quad, à la moto ou à l'équitation, ferme pédagogique (le Chaudron Magique), visite de châteaux, Gens de Garonne, musée de la noisette, cinéma, escalade, tir à l'arc, karting, pêche à la truite...

Exemple d'activités possibles et gratuites sur le centre et à proximité:

Échasses urbaines : les enfants découvriront de nouvelles sensations! L'impression d'être sur des échasses et un trampoline... Protections fournies par le centre (casque, coudières, genouillères, protèges poignets), course d'orientation: dans la forêt, à l'aide de leur carte et de leur boussole, les enfants pourront découvrir les environs par simple balade ou parcours plus sportif, au choix!

Randonnée en forêt à pied, parc de cerfs et de biches (dégustation et vente sur place de produits régionaux), démonstration de gemmage, salle de jeu (ping-pong, baby foot et billard), terrain de beach (soccer et volley), foot et rugby...

Détente : une sortie au marché traditionnel de Casteljaloux pour découvrir les produits artisanaux locaux, dégustation de produits du terroir, ou après-midi au lac de Clarens pour jouer et s'amuser tous ensemble.

Les autres activités : au choix de l'enfant... tennis, grands jeux, veillées à thème, activités d'éveil...

Et bien entendu, toutes les activités que les enfants proposeront seront, dans la mesure du possible, mises en place.

► Documents et matériels obligatoires liés aux activités ou au séjour :

A PRÉVOIR : un slip et un bonnet de bain, des chaussures de randonnée, gants et bottes pour les éventuelles activités prévues par les jeunes. (Exemples : patinoire, piscine, quad et autres...)

Le Village Vacances l'Airail de Sauméjan bénéficie de l'avis favorable de fonctionnement délivré par la commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de Sauméjan et de l'agrément des services sanitaires requis.

La volonté de l'équipe est de faire apprécier la vie passée avec d'autres, dans le respect mutuel tout en favorisant une démarche d'autonomie. Chacun doit également être soucieux du matériel mis à disposition et respecter les règles de vie, sans lesquelles, toute vie de groupe est impossible.

Les vacances étant un moment particulier et privilégié de la vie de l'enfant et du jeune, l'équipe du centre (mettre le nom du centre), mettra tout en œuvre pour répondre aux droits, besoins et aspirations de chaque participant et pour respecter le rythme de chacun : petit déjeuner individualisé, endroits calmes aménagés, temps libres.....

► L'équipe d'encadrement : une équipe d'animation (1 pour 8 jeunes) attend les participants pour leur faire passer les meilleures vacances possibles. Elle a les compétences et qualifications requises (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur, brevet de surveillant de baignade, attestation de formation aux premiers secours) pour réussir les activités choisies en toute sécurité pour le plus grand plaisir de tous.

Les intervenants extérieurs que nous sollicitons pour l'encadrement de certaines activités sont des professionnels, avec qui nous conventionnons. Ils sont titulaires d'un brevet d'État et sont agréés par la DDCSPP.

► L'alimentation : la création, la composition des menus et la confection des repas sont confiées à des professionnels. Nous mettons en place une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité suffisante. Nous veillons également à ce quelle soit adaptée aux activités prévues lors du séjour. Notre projet éducatif reposant sur le principe de laïcité, nous effectuons le remplacement ou la compensation de certains aliments par d'autres au cours des repas. Par contre, nous sommes dans l'impossibilité de prendre en compte certaines demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités et avoir des répercussions sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du Ramadan. En cas d'allergies alimentaires, il est indispensable de nous transmettre dès l'inscription, tous les documents médicaux et PAI (projet d'accueil individualisé) afin de faciliter l'accueil, sans risque pour la santé de l'enfant ou du jeune et nous permettre d'évaluer notre capacité à prendre en compte la ou les interdictions alimentaires.

► Linge : nous effectuons le lavage du linge personnel des enfants et des jeunes, au minima une fois par semaine, pour tous les séjours ayant une durée minimale de 8 jours. De manière générale et en fonction des conditions météorologiques, nous nous efforçons de limiter le volume de linge sale au retour de l'enfant. Dans tous les cas, ce linge sera isolé dans une poche à part dans la valise.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant

Après le voyage aller et tous les jours entre 19h et 20h : 05 53 89 12 02

Sur le site du centre : www.airail-saumejan.fr rubrique « News » ou sur la page facebook du centre « Village Vacances l'Airail »

Le courrier : nous demandons aux enfants de vous écrire une fois par semaine si ils le souhaitent. En retour, ils espèrent recevoir de vos nouvelles.

ATTENTION ! Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre rencontre, frais de retour à votre charge...

► **Trousseau de séjour / trousseau spécifique :** Nous conseillons vivement des vêtements et linge simples et robustes, en quantité suffisante pour que votre enfant puisse se changer après certaines activités. Il est de plus recommandé de marquer le linge et les vêtements, ainsi que les objets personnels. Une fiche trousseau type vous sera remise lors de l'inscription. Donnée à titre indicatif, elle vous permettra de faire un inventaire avec votre enfant des affaires qu'il emporte.

► **Argent de poche :** Nous vous conseillons de ne pas en donner trop dans la mesure où est compris dans le prix du séjour. Sur place, deux solutions : soit l'enfant ou le jeune conserve son propre argent à « ses risques et périls », soit il le remet à la direction qui lui en délèguera la gestion par un système de « banque ». Dans ce cas, merci de bien vouloir le glisser dans une enveloppe au nom du participant, à remettre aux animateurs le jour du départ en séjour.

► **Santé :** un dossier sanitaire de liaison vous sera remis lors de l'inscription. Veillez à le remplir soigneusement, il comporte des informations essentielles concernant le bon déroulement du séjour. Veillez également à nous fournir tous les documents utiles (attestations à jour de carte vitale ou CMU à jour, carte vitale pour les jeunes de plus de 16 ans). Sur place, une assistante sanitaire, assurera le suivi médical de votre enfant. Veillez, en cas de traitement, à nous remettre impérativement une ordonnance afin de nous permettre d'administrer ce dernier. Si votre enfant est malade durant le séjour, vous serez informés et il sera naturellement conduit chez un médecin. Les honoraires de ce dernier, de même que les éventuels frais de pharmacie vous seront réclamés. Attention, pour les enfants et les jeunes bénéficiaires de la CMU, certains praticiens la refuse et nous contraignent à faire l'avance des frais et donc vous en réclamer le remboursement par la suite.

► **Utilisation du téléphone mobile :** bien que parfaitement autorisée, nous conseillons vivement aux enfants et aux jeunes de ne pas emporter leur téléphone mobile. En effet, il est déconseillé, voire interdit au cours de certaines activités et un usage abusif peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour. Enfin, pour les plus jeunes, nous avons pu constater qu'il était parfois utilisé maladroitement pour appeler leurs parents et les inquiéter inutilement.

► Objets de valeur

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (tablettes, lecteur mp4, bijoux, téléphone mobile, consoles, CD, vêtements de marque, etc...). Comme l'argent de poche, ces objets peuvent être confiés à la direction si le jeune le souhaite. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou pertes ne sont pas couverts par notre Association. Les lunettes de vue demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables.

► **Cigarette et e-cigarette :** Nous rappelons qu'il est formellement interdit pour les jeunes de moins de 16 ans de fumer pendant le séjour (décret 2006-1386), dans et hors de l'enceinte du centre de vacances. Pour les jeunes de 16 ans et plus, une tolérance pourra être accordée en dehors du centre de vacances et selon les modalités définies par l'équipe du séjour et par le projet de fonctionnement du centre.

ASSURANCE

Nous souscrivons pour votre enfant, une assurance durant le séjour (y compris durant le transport si nous l'organisons), auprès de notre compagnie d'assurance APAC/MAIF. Il sera ainsi couvert en Responsabilité civile (dommages corporels causés aux tiers), en Défense et Recours, en Individuel accident corporel, en assistance rapatriement sanitaire (sous réserve que soit fait appel à notre service d'assistance et avec son accord).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un **guide pratique** vous a été remis au moment de votre inscription. **Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.**

PLAN D'ACCES DETAILLE

Par la route : Bordeaux direction Marmande puis direction Mont de Marsan A Casteljaloux, suivre Mont de Marsan et après le lac, prendre 1° route à droite (direction Pindères Sauméjan). Le centre se trouve au cœur du village.

Par le train : Gare de Marmande.

Par avion : **Aéroport de Bordeaux Mérignac ou Agen puis liaison SNCF.**

Documents à remettre le jour du départ :

Le dossier sanitaire de liaison et les documents utiles y afférents (attestations à jour carte vitale ou CMU à jour, carte vitale pour les plus de 16 ans), ordonnance en cas de traitement, les documents requis pour la pratique de certaines activités, les documents requis en cas de sortie du territoire, l'autorisation du droit à l'image.

Nous attirons votre attention sur le caractère impératif des documents à fournir et le fait de nous remettre un dossier à jour, signé et complet. Nos autorités administratives de tutelle (DDCSPP) nous rappellent régulièrement qu'il est de notre devoir de ne pas garder un enfant ou un jeune sur nos séjours dans le cas où ces obligations ne sont pas satisfaites.

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !